

## Bon pour l'acquisition d'un composteur



Pour obtenir votre composteur, il vous suffit de remplir ce bon de commande et de l'envoyer à VAL-ECO, Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois, accompagné de votre chèque à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse suivante :

**VAL-ECO**  
**5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS**

VAL-ECO pourrait être amené à vous proposer un questionnaire, par courriel. Ce sondage permettra de positionner VAL-ECO par rapport à ses objectifs de réduction des déchets par le compostage.

**NOM ET PRÉNOM :** .....

**ADRESSE :** ..... **COMMUNE :** .....

**TÉL. :** ..... **ADRESSE MAIL :** .....

**Oui, je désire faire l'acquisition** (dans la limite de 2 composteurs par foyer) :

- d'un composteur de 400 Litres en plastique avec son bio-seau pour la somme de **25 €** p = 80, l = 80, h = 95
- d'un composteur de 600 Litres en plastique avec son bio-seau pour la somme de **30 €** p = 95, l = 95, h = 95
- d'un composteur de 600 Litres en bois avec son bio-seau pour la somme de **30 €** p = 96, l = 96, h = 75

**Signature :**

**Note importante :** votre chèque sera encaissé dès enregistrement de votre commande.

Lorsque votre composteur sera disponible (environ un mois), vous recevrez un courrier vous précisant les modalités de retrait.



**Un aérateur de compost** en plastique recyclé (77 cm) vous sera remis gratuitement lors du retrait de votre composteur. L'aérateur fonctionne selon le principe du harpon : à plonger dans le tas de compost (2 à 4 fois/mois). Il permet d'aérer le compost, mélanger, et décompacter les matières agglomérées, ce qui est indispensable pour la qualité du produit attendu.



**Faire son compost, un  
excellent moyen pour valoriser  
vos déchets biodégradables**

• Connaissez-vous le compostage individuel ?

- Non.
- Oui, mais je ne l'ai jamais pratiqué.
- Oui, je le pratique actuellement. Comment ?  compostage en tas  compostage en bac  Autre : .....
- Oui, je l'ai déjà pratiqué. Comment ?  compostage en tas  compostage en bac  Autre : .....

*Loi informatiques et libertés du 06/01/1978 : ce questionnaire est facultatif et strictement confidentiel. Vos réponses seront utilisées à des fins statistiques internes et ne seront en aucun cas communiquées à d'autres structures. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.*